

## Fiche d'auto positionnement BP JEPS Educateur sportif mention activités du volley-ball et disciplines associées

### BC 1 - CONCEVOIR ET METTRE EN OEUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

A.1.1. Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements. Ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation	C.1.1.1. Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport
	C.1.1.2. Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap
A.1.2. Proposition de projet dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics.	C.1.2.1. Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous.
	C.1.2.2. Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale ou culturelle ou sportive présente sur le territoire afin de répondre aux besoins du public.
A.1.3. Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure, du champ du sport ou de l'animation.	C.1.3.1. Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus.
	C.1.3.2. Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet.
	C.1.3.3. Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre.
A.1.4. Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis.	C.1.4.1. Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts.
	C.1.4.2. Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités.

**BC 2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION**

<p>A.2.1. Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation.</p>	<p>C.2.1.1. Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage.</p>
	<p>C.2.1.2. Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous.</p>
<p>A.2.2. Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation.</p>	<p>C.2.2.1. Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation.</p>
	<p>C.2.2.2. Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités de publics.</p>

**BC 3 – CONCEVOIR, CONDUIRE EN SECURITE ET EVALUER DES SEANCES ET DES CYCLES D’INITIATION ET D’APPRENTISSAGE (\*) DES ACTIVITES DU VOLLEY-BALL ET DISCIPLINES ASSOCIEES DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L’ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE.**

A.3.1. Conception de séances de découverte, et de cycles de séances d’initiation et d’apprentissage (*) du volley-ball et disciplines associées.	C.3.1.1. Définir les finalités d’un cycle de séances de volley-ball et disciplines associées, en tenant compte du projet et de l’organisation de travail de la structure et des caractéristiques des pratiquants, afin d’adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de pratiquants visés notamment les publics en situation de handicap.
	C.3.1.2. Définir les objectifs spécifiques, le contenu, les méthodes, les techniques, les outils et le déroulement des séances de volley-ball et disciplines associées, en vue de répondre aux finalités du cycle de séances et de respecter une progression cohérente entre les séances, en tenant compte des caractéristiques des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.
	C.3.1.3. Définir les conditions de réalisation de séance de volley-ball et disciplines associées, en tenant compte des caractéristiques de l’activité, des pratiquants et du lieu de pratique, en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même, afin d’atteindre les objectifs de séance fixés.
A.3.2. Conduite de séances de découverte, et des cycles de séances d’initiation et d’apprentissage (*) du volley-ball et disciplines associées.	C.3.2.1. Vérifier les conditions de mise en oeuvre nécessaires à la réalisation d’une séance de volley-ball et disciplines associées, en tenant compte de son contenu pour s’assurer de son bon déroulement.
	C.3.2.2. Accueillir les pratiquants à une séance de volley-ball et disciplines associées, en présentant les objectifs de celle-ci, son déroulement, les règles à respecter en vue de mettre en place une dynamique favorable à l’implication des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.
	C.3.2.3. Animer en sécurité une séance de volley-ball et disciplines associées en s’appuyant sur les modalités pédagogiques et les techniques d’animation prévues, et en prenant en compte les réactions et les réalisations des pratiquants, en vue d’atteindre les objectifs de la séance et de favoriser leur participation, implication et collaboration.
	C.3.2.4. Repérer les leviers permettant de lever les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d’une séance de volley-ball et disciplines associées, en identifiant les besoins individuels d’accompagnement, afin d’apporter des adaptations favorisant la progression de chacun et d’intervenir en cas de situation accidentogène.
A.3.3. Evaluation de séances de découverte, et cycles de séances d’initiation et d’apprentissage (*) des activités du volley-ball et disciplines associées.	C.3.3.1. Analyser une séance de découverte, ou cycles d’initiation, d’apprentissage des activités du volley-ball et disciplines associées, en s’appuyant sur le déroulement initialement prévu, sur les observations réalisées, en vue de proposer des améliorations et d’optimiser la progression des pratiquants.
	C.3.3.2. Evaluer un cycle de séances de volley-ball et disciplines associées en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer sa pratique.

DATE / / 2025

	NOM	PRENOM	Signature
CANDIDAT			